



Jean-Paul LECOQ
Député

Le Havre, le 3 novembre 2022

Proposition de loi pour indexer les salaires sur l'inflation

J'ai cosigné une proposition de loi qui va être déposée par les Députés communistes afin de rétablir l'indexation des salaires sur l'inflation.

Le SMIC, qui évolue en fonction de l'inflation, atteint péniblement 1.678,95 euros brut soit 1.329,05 net. Il a augmenté de 7,76% à la faveur de quatre révisions depuis le 1er octobre 2021 car son évolution est indexée sur l'inflation.

Ce n'est pas le cas de l'ensemble des salaires, à tel point que des salaires légèrement au-dessus du SMIC sont aujourd'hui rattrapés par le salaire minimum. Certains se retrouvent même en dessous.

Il ne faut pas être sorti de Saint-Cyr pour comprendre que lorsque salaires et pensions évoluent moins que les prix, la perte de pouvoir d'achat qui en résulte affecte douloureusement les foyers. Et il faut vivre sur Jupiter pour ne pas voir, qu'avant même la flambée inflationniste que nous subissons, une large part de la population était déjà confrontée à des difficultés face à ses dépenses de première nécessité.

La résurgence d'une forte inflation depuis la guerre en Ukraine, - mais pas que, car elle a souvent bon dos en exonérant de leur responsabilité ceux qui spéculent, et ceux qui, à la tête de l'Etat ou de la Commission Européenne continuent de défendre un système devenu fou où le marché est roi -, doit donc inciter à prendre des mesures de salut public.

L'intérêt général impose de s'écarter des mécanismes qui protègent les profits grandissants de quelques privilégiés, pour mettre en place des dispositifs protecteurs pour le plus grand nombre.

Le retour de l'indexation des salaires, dans le public et le privé, des pensions et des minimas sociaux sur l'inflation, répond à cet impératif ; Comme d'ailleurs le blocage des prix des produits essentiels ou la renationalisation de tout le secteur de l'énergie, de la production à la distribution.

Mais au-delà de ce débat, c'est bien la conception de l'économie qui est posée. L'économie et les richesses qu'elle crée est-elle une affaire collective ou la chasse gardée des détenteurs des capitaux ?

Je considère que c'est l'affaire de tous. Et notamment des salariés sans qui tout s'arrête comme lors de la crise COVID ou aujourd'hui avec la production des raffineries. Celle aussi de leurs familles, car personne ne vit pour travailler mais travaille pour vivre afin de subvenir aux besoins des siens. Et celle des services publics sans qui rien n'est possible dans tous les domaines de notre société.

C'est parce que l'économie est une affaire de partage, que les profits doivent aussi être équitablement partagés ou que ses effets nocifs, tels que la spéculation ou les atteintes à l'environnement, au climat, doivent être combattus, au nom de l'intérêt général, par des décisions publiques fortes.

Surtout quand 157.000.000.000 € d'argent public par an sont consacrés aux aides aux entreprises, qui, pour une part, vont directement dans les poches des actionnaires... C'est plus que les budgets de l'Éducation et de la Santé réunis.

Le ruissèlement, loi du marché pour réguler l'économie, plus personne n'y croit et pourtant cela reste le dogme du gouvernement et du Président.

Il faut en finir avec ces logiques malsaines qui font mal aux gens et à la planète.

Il est urgent d'utiliser les leviers politiques pour, au moins, maintenir le pouvoir d'achat malgré l'inflation.

L'augmentation du SMIC, de tous les salaires, du point d'indice des agents publics, des pensions et minimas sociaux au niveau de l'inflation constitue un levier capable de répondre efficacement à l'urgence de la situation.

Notre économie en a largement les moyens !

Jean-Paul LECOQ